

# Notice d'utilisation des données cyclables du Bas-Rhin

## Description

Les données cyclables décrivent d'une part les aménagements cyclables et d'autre part les itinéraires cyclables.

### Un aménagement cyclable

Les aménagements cyclables reposent sur les tronçons routiers du graphe. Soit sur des RD s'il s'agit d'un aménagement de type VE ou VEAC, soit sur des voiries locales ou arc cyclables s'il s'agit d'un aménagement de type PC, BC ou IP.

**VE** = Voie existante.

C'est un aménagement qui s'appuie sur les routes départementales, la voirie communale ou les chemins ruraux. Il est théoriquement jalonné.

**VEAC** = Voie existante avec accotements revêtus.

C'est un aménagement qui s'appuie sur les routes départementales essentiellement qui possèdent une surchargeur. La partie réservée aux cyclistes est délimitée par un marquage au sol. Il est théoriquement jalonné.

**PC** = Piste cyclable.

C'est une chaussée réservée exclusivement aux 2 ou aux 3 roues (Code de la route art. R110-2).

**IP**=Itinéraire protégé

C'est un aménagement permettant de circuler dans les deux sens et réservé aux cyclistes et à d'autres personnes non motorisées (route forestière, chemins ruraux, chemin de halage etc ... sauf éventuellement les riverains)

**BC**= bande cyclable

C'est un aménagement réservé exclusivement aux cycles à deux ou trois roues sur une chaussée à plusieurs voies (Code de la route art. R110-2).

### Un itinéraire cyclable

Un itinéraire cyclable correspond à la succession des routes et/ou aménagements cyclables empruntés pour relier deux points (ou effectuer une boucle). Ainsi, plusieurs itinéraires différents peuvent emprunter un même aménagement.

## **Précision :**

Précision métrique ; données 2D.

Contenu exhaustif pour :

- les aménagements relevant du CD67,
- les itinéraires cyclables relevant du CD67 ou de l'ADT.

Contenu non exhaustif pour les autres aménagements et itinéraires.

Echelle maximale recommandée : 1/5000 pour les données CD67 et ADT ;  
1/25000 pour les autres données.

Construction des données cyclables relevant du CD67 ou de l'ADT sur la base géométrique du référentiel routier. Construction des données relevant d'autres gestionnaires à partir des informations très hétérogènes fournies par ces derniers.

Le SIR intègre également la géométrie du réseau cyclable local afin d'avoir une vision cohérente à l'échelle du territoire.